



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Déclaration liminaire

au CHSCT-D du 2 juillet 2020

Monsieur le président du CHSCT SD 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

Réunis aujourd'hui pour ce dernier CHSCT SD de l'année scolaire, nous pouvons déjà faire le constat que la crise de la Covid 19 a été révélatrice d'un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de l'Éducation Nationale, imputables à une communication désastreuse, une gestion déplorable, et la poursuite d'une politique mortifère par le gouvernement pour l'ensemble des agents sur le terrain.

En effet, les annonces gouvernementales sur la gestion de la crise de la Covid19, loin d'être cohérentes entre elles, ont montré en plus l'amateurisme et le manque de préparation pour l'application de mesures concrètes sur le terrain. Elles ont aussi montré le peu de considération accordé au personnel, privilégiant le canal des médias à celui de la hiérarchie et donc du cadre institutionnel et réglementaire. Les différentes annonces et leurs évolutions dans des délais très courts ont aussi contribué à déstabiliser les collègues et à les épuiser moralement et physiquement.

Ainsi, dans ce contexte, comment travailler sereinement ? Les personnels sont soumis à un stress permanent, ils subissent des pressions multiples (administration, parents...), et doivent faire face à une surcharge de travail importante. Les directeurs et les chefs d'établissements doivent prendre en charge, parfois seuls, une multiplication de responsabilités et une adaptation continue pour proposer des organisations locales en adéquation avec les différents protocoles dont la caractéristique est, pour l'employeur, de se décharger des responsabilités qui lui incombent sur les chefs d'établissement, les directeurs d'école et sur les collectivités locales.

La mise en application des différents protocoles reçus tardivement ont aussi mis à mal le personnel de l'Éducation Nationale, qui a dû s'adapter coûte que coûte avec des moyens peu suffisants ou pas adaptés.

Les différents registres étudiés au CHSCT SD ont été révélateurs du stress généré par cette crise et la gestion ministérielle très discutable.

Mais le gouvernement ne s'arrête malheureusement pas là. Loin de prendre en compte les revendications des collègues et en considération leur réactivité et leur mobilisation face à la crise de la Covid 19, il en profite pour poursuivre une politique de démantèlement du service public et sa territorialisation.

A la faveur de la crise que nous traversons le Ministère poursuit, par tous les moyens possibles, sa volonté de s'affranchir de la consultation des représentants des personnels. En effet, la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique se poursuit et s'amplifie.

Nous avons pu constater que certaines mesures ont été mises en place, dans l'ignorance de tous :

- les changements des règles du mouvement du premier degré pendant celui-ci :
 - changement de la circulaire ANF → AGS
 - changement de l'algorithme de la phase d'extension
- Pas d'application de la circulaire pour les mesures de carte scolaire dans le mouvement second degré
- Projet de loi Rilhac

Toutes les demandes des représentants des personnels d'accéder à des informations sur le mouvement dans le cadre du dialogue social sont repoussées par l'autorité en particulier départementale. Les représentants ne peuvent donc pas répondre aux questions des collègues. Les personnels qui ne comprennent pas les règles de fonctionnement du mouvement ne peuvent accepter les affectations qu'ils reçoivent. Cela favorise leur mal être et génère, de fait, des situations qui vont impacter durablement leur santé. Les représentants des personnels doivent être réinvestis de l'ensemble de leurs prérogatives de commissaires paritaires.

*

Nous souhaitons ajouter un problème affectant les conditions de travail des personnels des lycées du département qui vient juste de se faire jour. Il s'agit des conséquences des conditions d'affectation des nouveaux élèves de seconde à la rentrée 2020. Les élèves qui souhaitent être affecté dans un autre établissement que leur lycée de secteur pour suivre des enseignements non offerts dans leur établissement de secteur doivent faire une demande de dérogation. Cette année l'affectation de ces élèves à été réalisée sans tenir compte de ces éventuelles demandes. Ainsi de très nombreux élèves n'ont pas eu satisfaction pour leur affectation et nombre d'entre eux vont faire appel devant une commission qui doit se réunir le 8 juillet. De plus lors de la formulation de leur demande sur le serveur informatique les familles n'ont pas pu indiquer les enseignements optionnels qu'ils demandaient. Cette manière de procéder à plusieurs conséquences pour les personnels dans les établissements :

- La vision des enseignements demandés par les élèves est très imprécise ce qui complique la préparation de l'organisation des services et des emplois du temps,
- Une très grande instabilité de la prévision des effectifs puisque ce n'est qu'à l'issue des résultats de la commission du 8 juillet que les établissements auront des informations précises sur les effectifs accueillis et que de nombreux élèves vont s'inscrire dans leur établissement de secteur tout en espérant être admis ailleurs, combien finalement se présenteront effectivement le jour de la rentrée ?
- Une fragilisation des services des collègues qui assurent des enseignements qui, s'ils ne recrutent que sur leur secteur, risquent de voir leurs effectifs diminuer avec des conséquences sur la pérennité de certains de ces enseignements.

Vous le comprenez, cette situation a donc des conséquences à court terme mais aussi à moyen et long terme sur les conditions de travail des collègues.

Enfin, depuis le début de la crise sanitaire, le CHSCT SD 81 s'est réuni à 5 reprises. Cela montre l'utilité de cette instance qui œuvre pour que les conditions de travail des personnels ne nuisent pas à leur santé. La réforme de la fonction publique prévoit la fusion des CHSCT avec les CT et donc la dilution de leurs missions. Les membres représentants du personnel du CHSCT SD 81 entendent poursuivre leur mission pour la défense du service public et souhaitent que cette instance joue pleinement son rôle de préventeur des risques autant que de besoin auprès des personnels. Nous demandons donc le retrait de la fusion des CHSCT et des CT .

Les représentants du personnels FO, FSU ,UNSA membres du CHSCT SD 81.

*** Déclaration complémentaire FSU/FO**
(lu après l'ensemble de la déclaration commune)



De même le gouvernement , avec la loi Rilhac sur la direction d'école, loin de répondre aux demandes des directeurs d'école et des collègues, sur l'augmentation des décharges, une revalorisation et une aide administrative, les rend « déléguaires de l'autorité Académique », sans moyen supplémentaire, sans aucune contrepartie financière, avec à la clé de nouvelles pressions et des responsabilités accrues dans l'application des décisions ministérielles !

Les représentants des personnels au CHSCT du Tarn dénoncent aussi la situation qui est faite au secrétaire départemental du SNFOLC du Lot, qui fait l'objet de poursuites judiciaires. Ce représentant syndical n'a fait, le 21 janvier, qu'accomplir son mandat en accompagnant des collègues mobilisés. Nous demandons à ce que la plainte déposée à l'encontre de notre collègue soit retirée, qu'aucune sanction ne soit envisagée. Au delà de ce cas particulier les membres représentants des personnels au CHSCT dénoncent les répressions et les violences policières qui s'accroissent largement cette année.

Les représentants du personnels FO, FSU membres du CHSCT SD 81.